

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</p>
Procès verbal du 10 juin 2014	<p>Procès verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster, tenue le 10 juin 2014, à 18 h 40, à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour à Lyster.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert et Christian Marcoux, et les conseillères Lise Bouchard-Lambert et Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 10 juin 2014	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance extraordinaire du 10 juin 2014</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Avis de convocation 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour 3 Adoption règlement 321 modifiant le règlement de zonage 124 4 Adoption du procès-verbal séance tenante 5 Levée de la séance
Avis de convocation	<p>Les membres du conseil municipal de Lyster présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à la tenue de la présente séance.</p>
158-06-2014 Adoption de l'ordre du jour	<p>SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p>ADOPTÉE</p>
159-06-2014 Adoption du règlement modifiant le règlement de zonage 124 dans la zone 18la	<p>ATTENDU qu'aucune demande n'a été reçue de la part des personnes intéressées de la zone 18 la concernée par les modifications et des zones contigües 15 D, 16 Ra, 17 Rb, 20 R, 23 Ra afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la <i>Loi sur les élections et les référendums</i> dans les municipalités ;</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal adopte le «Règlement numéro 321 modifiant le règlement de zonage 124 afin de modifier la zone 18la pour la zone 18la/C et d'ajouter des usages dans la zone 18la/C».</p> <p>ADOPTÉE</p>
160-06-2014 Adoption du procès verbal séance tenante	<p>SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.</p> <p>ADOPTÉE</p>
161-06-2014 Levée de la séance	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p>

<i>Initiales du maire</i>
<i>Initiales du dir. gén.</i>

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE cette séance soit levée à 18 h 45.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière